

AA.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

**LOI N° 2009-20 DU 02 JUILLET 2009**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 juin 2009,

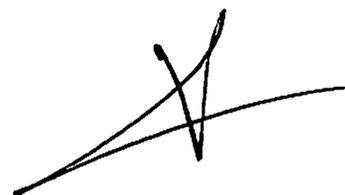
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de **huit milliards (8.000.000.000) de francs CFA** signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 juillet 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



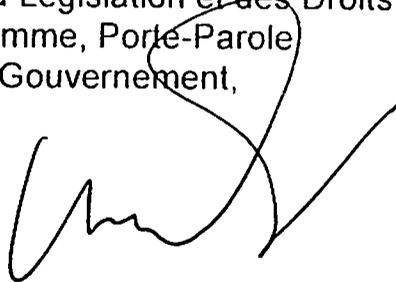
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de  
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



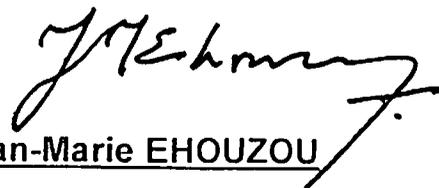
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme, Porte-Parole  
du Gouvernement,



Victor Prudent TOPANOU

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine, de la  
Francophonie et des Béninois  
de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; - MECPDEPPCAG 4  
GS/MJLDHPPG 4 – MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 27 - SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE  
3 ; DSIA 2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-  
IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .